Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20260901-D85-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/09/2026

DELIBERATION N° 85 /2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

DATE DE CONVOCATION
21 août 2026

DATE D'AFFICHAGE
24 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 1er septembre, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Florence **BOURSIN** - Mme Véronique **CARDON** - Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **DUMOUCHEL** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Monsieur Jean-Sébastien **GLO** - Mme Céline **HALGATTE** - Monsieur Rémy **PAPOZ** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF.**

EXCUSÉS : Mme Marie-Madeleine BOISANFRAY-PORQUET donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN, M Olivier HERRNBERGER donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Jacques LE BORGNE donne pouvoir à Mme Catherine DUMOUCHEL, Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Mme Céline HALGATTE.

AIDE A 2 COMMUNES SINISTRÉES CET ÉTÉ
Le Temple et Pomas

Monsieur VANDERSTUYF, conseiller délégué, rappelle au Conseil Municipal que suite aux incendies de cet été, de nombreuses communes de la Gironde sont en grande difficulté, en particulier les petites communes avec de faibles moyens techniques et financiers, comme la commune de Le Temple qui a subi les incendies fin juillet 2026.
De même, la commune de Pomas (Aude) a été dévastée par une mini tornade le 24/08/2026.

Monsieur VANDERSTUYF propose que la commune octroie une aide exceptionnelle de 500€ à ces 2 petites communes. Ces dépenses seront imputées à l'article 65748 (subventions sans affectation).

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le versement d'une aide exceptionnelle de 500€ à la commune de Le Temple (33680) et de Pomas (11250).
NOTE que ces aides seront prélevées sur le budget de fonctionnement relations publiques (art 65748).
AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT

MAIRIE DE VILLERVILLE 14 (Calvados)